



**Clarence-Rockland**

**FLOOD RECOVERY PLAN**

**PLAN DE RÉTABLISSEMENT-INONDATION**

**[www.clarence-rockland.com](http://www.clarence-rockland.com)**

# Table of Contents

## Entering Your Home/Retourner dans votre maison

Restoring your well to standard .....	2
Rétablir votre puits.....	3
Restoring your septic system to standard .....	4
Rétablir votre fosse septique .....	5

## Re-energizing your home/Rebrancher les services publics dans votre maison

Powering your home after a flood event.....	6
Rétablir le courant après une inondation .....	7
Commissioning Fuel Fired and Supply Equipment .....	8
La mise en service des appareils à combustion .....	9
Building Services .....	10
Service de construction .....	11

## Cleaning your home/Nettoyer votre maison

Sanitizing your home after a flood event .....	12
Désinfecter votre maison après une inondation .....	13
Debris/Waste/Sand bags Management .....	14
Gestion des débris/déchets/Sacs de sable .....	15

## Restoring your well to standard

### General:

Continue to use bottled water until your well is tested. Testing of the wells can be initiated after the water recedes (i.e. roads are bare, no ponding on properties). Inspect your well and the area around your well for any signs that your well may be compromised. After an inspection, once you are sure that your well pump and its electrical components are in operating order, pump the well to reduce any flood water that may have gotten into your well. The length of time you need to flush your well depends on the depth of your well and the amount of water you are able to flush at one time.

**Type of testing:** Bacteriological testing is critical

### Process:

1. The City will distribute sample bottles to residents and request that well water samples be taken to the EOHU located at 2229 Laurier St., Rockland. Samples must be returned to the EOHU and tested within 24 hours. EOHU drop-off hours are **Monday to Thursday from 8:30 a.m. – 12 p.m. and 1 to 1:30 p.m.** (no drop-off between noon and 1 p.m., and no drop-off on Fridays). The bottles are also available at the EOHU office.
2. The EOHU will test samples (without charge).
3. If bacterial contamination problems are identified, the EOHU will advise of the treatment process that must be initiated to achieve potable water on an individual basis. The EOHU may recommend that homeowners hire a qualified registered professional, such as a licensed well driller, to evaluate and service the well.
4. If test results show that there are no bacterial issues with their well water sample, residents can begin using their well. However, if residents suspect that there are signs of other possible contaminants, such as residual visible debris, changes in colour or clarity, petroleum or diesel odour, they should not use the well water, and should contact the EOHU or the Wells Help Desk of the Ontario Ministry of Environment and Climate Change (MOECC) at 1 888 396-9355 for further instructions.

### **For additional information:**

Eastern Ontario Health Unit (EOHU)  
1 800 267-7120

## **Rétablir votre puits**

### **Informations générales :**

Continuer à utiliser de l'eau embouteillée jusqu'à ce que le puits ait été analysé. L'analyse du puits peut commencer quand les eaux de crue auront baissées (ex. quand les routes sont sèches et en bon état, pas de bassins d'eau de surface sur les propriétés). Inspectez votre puits et le sol qui l'entoure pour détecter toutes indications que votre puits pourrait être compromis. Après l'inspection, quand vous êtes certain que votre pompe à eau et ses éléments électriques sont en bon état, pompez l'eau du puits pour éliminer toute eau de crue qui aurait pu s'infiltrer dans votre puits. La durée de la période de temps pendant laquelle vous devez pomper votre puits dépend de sa profondeur et du volume d'eau que vous pouvez éliminer du puits d'un même coup.

**Type d'analyse :** L'analyse bactériologique est cruciale

### **Procédure :**

1. La Cité fera la distribution des bouteilles de prélèvement aux résidents et demandera que les échantillons d'eau de puits soient ramenés au BSEO situé au 2229 rue Laurier, à Rockland. Les échantillons doivent être rapportés au BSEO et analysés dans les 24 heures. Le BSEO accepte les échantillons du **lundi au jeudi, de 8h30 à 12h** et de **13h à 13h30** (les échantillons ne sont pas acceptés entre midi et 13 h, ni les vendredis). Les bouteilles sont aussi disponibles au bureau du BSEO.
2. Le BSEO fera l'analyse des échantillons (sans frais).
3. Si des problèmes de contamination bactériologique sont relevés, le BSEO recommandera au cas par cas, un processus de traitement à initier pour assainir l'eau potable. Le BSEO peut recommander aux propriétaires d'embaucher un professionnel qualifié autorisé, comme par exemple un entrepreneur en construction de puits autorisé, pour évaluer et nettoyer le puits.
4. Si les résultats d'analyse indiquent l'absence de contamination bactériologique dans l'échantillon d'eau de puits des résidents, ceux-ci peuvent commencer à utiliser leur puits. Cependant, si les résidents soupçonnent la contamination par d'autres sources visibles de contaminants, comme des débris résiduels, des changements dans la couleur ou la clarté de l'eau, une odeur de pétrole ou de diésel, ils devraient s'abstenir d'utiliser l'eau et devraient contacter le BSEO ou le Service d'information sur les puits du ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique (MEACC) au 1 888 396-9355 pour obtenir d'autres directives.

### **Pour des renseignements supplémentaires :**

Bureau de santé de l'est de l'Ontario (BSEO)

1 800 267-7120

## **Restoring your septic system to standard**

### **General**

- Residents are urged not to pump septic tanks or holding tanks until normal groundwater levels are reached (i.e. ground is dry) to prevent any damage to septic systems (e.g. displacement of tank).
- If the septic system must be used, conserve water as much as possible to allow the system to restore itself as the groundwater level lowers.
- Avoid using heavy machinery near the septic system as they are vulnerable to damage under flooding conditions.

### **Procedures to Inspect Functionality of Septic System or Holding Tank After a Flood:**

1. Once the water returns to normal groundwater levels, the homeowner is encouraged to hire a qualified technician (i.e. a qualified septic pumping company) to assess the proper functioning of the septic system or holding tank.
2. A septic permit will be required if you are installing, replacing, repairing or altering the system.
3. A septic system permit application form is available on South Nation Conservation's (SNC) website at [www.nation.on.ca](http://www.nation.on.ca) under "Find a Form" or contact our office at 1-877-984-2948.
4. SNC's Septic Department will ensure all work can proceed in a timely manner.

### **For more information, contact:**

Monique Sauve, Lead Inspector – Part 8 of OBC - Septic Systems  
Phone : 1 (877) 984-2948 x.316  
Cell: (613) 551-3117  
E-mail: [msauve@nation.on.ca](mailto:msauve@nation.on.ca)

## **Rétablir votre fosse septique**

### **Informations générales:**

- Les résidents sont priés de ne pas vider les fosses septiques et réservoirs d'eaux usées jusqu'à ce qu'un niveau d'eau normal ait été atteint (ex. terrain est sec) pour éviter toute détérioration des systèmes septiques (ex. déplacement de réservoir).
- Si le système septique doit être utilisé, conserver l'eau autant que possible pour permettre au système de se rétablir et que le niveau des eaux diminue.
- Éviter d'utiliser de la machinerie lourde près des fosses septiques, car ils sont vulnérables aux dommages causés par les inondations.

Procédures pour vérifier le bon fonctionnement du système septique ou réservoir d'eaux usées après une inondation :

1. Lorsque l'eau revient à un niveau normal, le propriétaire est encouragé à embaucher un technicien qualifié (ex. entreprise de pompage de fosse septique accréditée) pour évaluer le bon fonctionnement de la fosse septique ou du réservoir d'eaux usées.
2. Un permis sera requis si vous effectuez l'installation, le remplacement, la réparation ou la modification du système.
3. Le formulaire de demande de permis est disponible sur le site web de la CNS au [www.nation.on.ca](http://www.nation.on.ca) sous la rubrique "Permis et formulaires" ou contactez notre bureau au 1-877-984-2948.
4. Tous les travaux seront effectués par le SNC dans les plus brefs délais.

Pour plus d'informations, contacter :

Monique Sauv , inspecteur principal - Partie 8 de l'OBC - Les syst mes septiques  
T l phone : 1 (877) 984-2948 x 316  
Cellulaire : (613) 551-3117  
E-mail : [msauve@nation.on.ca](mailto:msauve@nation.on.ca)

## **Powering your home after a flood event**

### **General:**

Do not enter your basement if you know or suspect water has risen above the level of electrical outlets, baseboard heaters, furnace or is near your electrical panel.

If your electrical system has been affected, the Electrical Safety Authority (ESA) may not be able to restore power to your property until damage has been assessed and repairs have been made

### **Process:**

1. Hire a Licenced Electrical Contractor (LEC) to evaluate your homes electrical system to determine if it is safe to have the power restored to your home. Some LEC's have offered to provide an inspection service without charge.  
<https://findacontractor.esasafe.com/>
2. If there are deficiencies you will be required to hire an LEC to undertake the corrective measures.
3. The LEC will file for a permit with ESA at no charge.
4. When the LEC completes the work, the contractor will notify ESA and ESA inspector will confirm that the work has been done safely and power can be reconnected.
5. ESA will inform Hydro One that it is safe to reconnect.
6. Hydro One will then reconnect the power.

### **ESA contact:**

Warren Blain

Office: 1-877-372-7233

CELL: (613) 808-8254

Email: [warren.blain@electricalsafety.on.ca](mailto:warren.blain@electricalsafety.on.ca)

## **Rétablir le courant après une inondation**

### **Général:**

N'allez pas dans votre sous-sol si vous savez ou croyez que l'eau a monté au-dessus des prises de courant, plinthes, fournaise ou près de votre panneau électrique.

Si votre système électrique a été affecté, le Electrical Safety Authority (ESA) ne sera pas en mesure de rétablir le courant à votre propriété tant que les dommages n'auront pas été évalués et les réparations effectuées.

### **Processus:**

1. Embauchez un électricien licencié (LEC) pour évaluer le système électrique de votre résidence et pour déterminer s'il est sécuritaire pour rétablir le courant. Certains LEC ont offert d'effectuer le service d'inspection gratuitement.  
<https://findacontractor.esasafe.com/>
2. S'il y a des déficiences, vous devrez embaucher un LEC pour entreprendre les mesures de correction.
3. Votre LEC demandera un permis sans frais auprès de ESA.
4. Quand le LEC aura effectué le travail, l'entrepreneur avertira ESA et leur inspecteur confirmera que le travail a été fait sécuritairement et que le courant peut être rétabli.
5. ESA avertira Hydro One que le courant peut être rétabli.
6. Hydro One rétablira le courant.

### **Contact ESA:**

Warren Blain

Bureau: 1-877-372-7233

CELL: (613) 808-8254

courriel: [warren.blain@electricalsafety.on.ca](mailto:warren.blain@electricalsafety.on.ca)



## **Commissioning Fuel Fired and Supply Equipment**

### **General:**

Do not use or reactivate any fuel fired equipment or appliance until a registered licensed HVAC technician has inspected and has obtained approval from your local utility or TSSA.

If your fuel fired appliance and supply equipment has been affected, the fuel suppliers may not be able to restore service to your property until damage has been assessed and repairs have been made.

### **PROCESS**

#### **Returning home after a flood:**

1. Do not heat your home to more than 4°C (about 40°F) until all of the water is removed.
2. CO Alarms are mandatory in all homes with fuel fired equipment. Test your CO Alarm before re-igniting any appliance.
3. Have all fuel tanks, associated piping and accessories inspected by a registered licenced HVAC contractor/technician and obtained approval from your local utility or TSSA before use.
4. Do not use flooded appliances or heaters until they have been checked by a registered licenced HVAC contractor/technician and has obtained approved from your local utility or TSSA.
5. Whether you use a wood, gas or electrical heating system, have it thoroughly inspected by a qualified/licensed HVAC technician before using it again. Replace the furnace blower motor, switches and controls if they have been soaked.
6. Flooded forced-air heating ducts and return-duct pans should be either cleaned or replaced.
7. Replace filters and insulation inside furnaces, water heaters, refrigerators and freezers if they have been wet. However, it is often cheaper to replace this equipment.

Technical Standards and Safety Authority (TSSA) contact:

Office: 1-877-682-TSSA (8772)

## **La mise en service des appareils à combustion**

### **INFORMATIONS GÉNÉRALES:**

Ne pas utiliser ni réactiver tout équipement ou appareil à combustion jusqu'à ce qu'un technicien accrédité en système HVAC l'ait inspecté et que l'équipement ait été approuvé, soit par le service public local ou le TSSA.

Si votre appareil/ équipement à combustion a été affecté, il est possible que le fournisseur de carburant ne puisse pas être en mesure de rétablir le service à votre propriété jusqu'à ce que les dommages aient été évalués et des réparations aient été effectuées.

### **PROCESSUS:**

Retour à la maison après une inondation :

1. Ne pas chauffer votre maison à plus de 4°C (40°F) jusqu'à ce que la totalité de l'eau ait quitté.
2. Les détecteurs avertisseurs de CO sont obligatoires dans toutes les maisons avec des matériaux alimentés au carburant. Testez votre détecteur avertisseur de CO avant de réactiver tout appareil.
3. Si vous utilisez des pompes ou des appareils à essence, au kérosène ou au propane, achetez et installez un détecteur de monoxyde de carbone. Les appareils à combustion peuvent produire de grandes quantités de monoxyde de carbone mortel si les mises à point ne sont pas faites régulièrement ou s'ils ne sont pas correctement ventilés.
4. Tous les réservoirs de carburant, la tuyauterie et les accessoires doivent être inspectés par un technicien accrédité HVAC et doivent avoir obtenu l'autorisation de votre service public ou TSSA avant utilisation.
5. Ne pas utiliser les appareils ou éléments chauffants qui ont été inondés jusqu'à ce qu'ils aient été inspectés par un technicien accrédité HVAC et que l'équipement ait obtenu l'approbation de votre service public local ou TSSA.
6. Si vous utilisez un système de chauffage au bois, gaz ou électrique, il doit être inspecté par un technicien accrédité HVAC et l'équipement doit avoir obtenu l'autorisation de votre service public local ou TSSA avant utilisation. Remplacer le moteur de ventilation de l'appareil, les interrupteurs et les commandes s'ils ont été trempés.
7. Tous les conduits de chauffages et conduits d'air qui ont été inondés devraient être nettoyés ou remplacés.
8. Remplacer les filtres et l'isolation à l'intérieur des fournaies, chauffe-eau, réfrigérateurs et congélateurs s'ils ont été mouillés. Cependant, il est souvent moins dispendieux de remplacer cet équipement.

Technical Standards and Safety Authority (TSSA):

Bureau: 1-877-682-TSSA (8772)

## **Building Services**

If your home or cottage has been damaged as a result of flooding, you may require a Building Permit for the associated repairs.

### **A Building Permit is required for:**

- Soil erosion adjacent to foundations, settlement of piers or posts, deformation or deflection of structure.
- Removal of interior finishes and insulation, vapour barrier or air barriers where flood waters have enveloped the lowest habitable floor level.
- Removal or replacement of structural framing, including support posts, piers, cribbing, beams and joists.

### **A Building Permit is not required for:**

- Replacement of flooring.
- Removal of drywall or other interior finish to permit drying of insulation.
- Replacement of windows or doors (one-for-one) in the same location and same size.
- Replacement of cladding (siding, brick etc.), deck boards or shingles.
- Reinstalling displaced exterior stairs, landings or decks that are less than 1.2 metres in height (approx. 4 feet) from grade.
- Reinstalling displaced accessory buildings such as sheds that are less than 10 square metres (approx. 108 square feet) in area.

There are many additional repairs that may be undertaken without requiring a Building Permit.

### **Process:**

1. Building Permit applications are available on the City's web site or at the City hall. If you contact us, we can send you a copy via email.
2. City will prioritise the permit applications (related to the flood) to ensure all works can proceed as required and with proper approvals.
3. Once flood waters have receded to safe levels, Building Services will make every effort to attend to your home as required. Inspections can be scheduled by calling the contact number below.

### **Important notes:**

If structural damage is suspected, it is recommended that you contact a suitably qualified professional (professional engineer) to assess the situation and provide direction on the required repairs.

Should you wish to move the location, increase the size and/or change the configuration of the building, you may need the Infrastructure and Planning department's approvals.

For all questions and/or concerns, please call the contact below.

Chantal Bégin, Chief Building Official 613-446-6022 ext.2242 [Cbegin@clarence-rockland.com](mailto:Cbegin@clarence-rockland.com)

## Service de construction

Si votre maison ou votre chalet a été endommagé par les inondations, un permis de construction peut être requis avant de procéder avec les réparations.

### Un permis de construction est requis pour:

- S'il y a eu érosion du sol près des fondations, l'affaissement des pieux ou des piliers, déformation ou flexion de la structure.
- Pour l'enlèvement des finis intérieurs et de l'isolation, des pare-vapeur ou des par-air si les eaux d'inondation ont envahi le niveau de plancher habitable le plus bas.
- Pour l'enlèvement ou le remplacement de la charpente de la maison, y compris les piliers, les pieux, les fondations, les poutres et les solives.

### Un permis de construction n'est pas requis pour:

- Le remplacement des recouvrements de plancher.
- L'enlèvement du placoplâtre ou d'un autre fini intérieur pour faire sécher l'isolant.
- Le remplacement des fenêtres ou des portes par des fenêtres et des portes au même endroit et de mêmes tailles.
- Le remplacement du revêtement extérieur (bois, briques, etc.), des planches d'une terrasse ou des bardeaux.
- La réinstallation d'escaliers extérieurs déplacés, de paliers ou de terrasses dont la hauteur à partir du niveau du sol est inférieure à 1,2 m (environ 4 pieds).
- La réinstallation de bâtiments accessoires déplacés, comme des remises, dont la superficie est inférieure à 10 m<sup>2</sup> (soit environ 108pi<sup>2</sup>).

Plusieurs autres réparations peuvent être effectuées sans obtenir de permis de construire.

### Procédure:

1. Les demandes de permis sont disponibles sur le site web ou à l'hôtel de ville. Le formulaire peut également vous être acheminé par courriel.
2. La Cité donnera priorité à ces demandes de permis pour assurer un traitement rapide et efficace.
3. Une fois que les eaux auront atteint un niveau sécuritaire, le service du bâtiment déploiera tous les efforts pour procéder le plus rapidement possible à l'inspection de votre maison ou chalet au besoin. Les visites pour l'inspection peuvent être cédulées en composant le numéro identifié ci-dessous.

### Notes importantes:

Si vous soupçonnez des dommages structuraux, nous vous recommandons de consulter un professionnel compétent en la matière (comme un ingénieur) pour évaluer la situation et vous conseiller sur les réparations à faire.

Il se peut qu'une approbation de vos plans d'aménagement soit exigée si vous souhaitez déménager, agrandir ou modifier la configuration du bâtiment.

Pour toutes questions ou inquiétudes, veuillez communiquer avec la personne identifiée ci-dessous.

Chantal Bégin, Chef du service du bâtiment 613-446-6022 poste 2242 [cbegin@clarence-rocklanc.com](mailto:cbegin@clarence-rocklanc.com)

## **Sanitizing your home after a flood event**

### **General:**

Clean and sanitise all surfaces that have come in contact with flood water.

### **Process:**

1. Clean or replace footing drains outside the foundation when clogged. Consult a professional plumber for advice.
2. Flush and disinfect floor drains with an all-purpose cleaner or unscented detergent and water.
3. Rinse and clean all floors, you may want to consult with a professional cleaner. You may need to replace flooring that has been heavily soaked. Dry carpets within the first two days. You may want to hire a qualified professional for large carpeted areas.
4. Throw out carpets that came in contact with contaminated water.
5. Clean all affected interior walls with all-purpose cleaner or unscented detergent and water.
6. Remove residual mud and soil from furniture and dry it off.
7. You may need to replace particleboard furniture entirely if it has been saturated by floodwater.
8. Cleaning kits are available from the Red Cross.

## **Désinfecter votre maison après une inondation**

### **Général :**

Nettoyer et désinfecter toutes les surfaces qui ont été mises en contact avec les eaux d'inondation.

### **Procédures :**

1. Nettoyer ou remplacer les drains de fondations s'ils sont bouchés.
2. Rincer et désinfecter les drains de fondations à l'aide d'un nettoyant tout usage ou un détergent non parfumé et de l'eau.
3. Rincer et nettoyer tous les planchers, vous devrez peut-être consulter avec un spécialistes. Vous devrez peut-être remplacer les tapis qui ont trop trempé dans l'eau.
4. Jeter les tapis qui sont entrés en contact avec l'eau contaminée.
5. Nettoyez tous les murs intérieurs affectés avec un nettoyant tout usage ou un détergent non parfumé et de l'eau.
6. Retirer la boue et la terre résiduelle des meubles et séchez-les.
7. Vous devrez peut-être remplacer les meubles en panneaux de particules s'ils ont été trop trempés dans l'eau.
8. Des trousse de nettoyage sont disponibles auprès de la Croix-Rouge.

## **Debris/Waste/Sand bags Management**

### **SAND BAGS:**

- City contractor will collect sand bags on properties provided owners sign a waiver.
- Collection will start on May 15<sup>th</sup>.
- Waiver forms will need to be signed to access private properties.
- If homeowners want to dispose of their sand bags on their own, they must be brought to the City's landfill site: 2335 Lalonde Road, Bourget.

### **SPECIAL CURBSIDE COLLECTION:**

- City contractor will provide one (1) special collection per week on **Wednesdays** for appliances and electronics to affected properties. City will assume refrigerant removal costs.
- City contractor will provide two (2) special collections per week on **Tuesday** and **Thursday** for house content: furniture, clothing, toys, etc.
- This collection will start on May 16<sup>th</sup> and end on June 16<sup>th</sup>

### **HOUSEHOLD HAZARDOUS WASTE:**

- Homeowner is responsible for taking hazardous waste to depot
- City household hazardous waste depot is open on Fridays and Saturdays; 8:30AM to 5PM
- Depot is open until October 28<sup>th</sup> 2017.
- City Landfill site: 2335 Lalonde Road, Bourget
- Example of hazardous waste: paint, oil, batteries, etc.

### **CONSTRUCTION AND DEMOLITION:**

- City will provide landfill permits to affected properties for the dumping of demolition materials.
- Homeowner is responsible for taking materials to landfill site.

### **WOODY AND OTHER DEBRIS**

- Debris removed from the River will be collected by City contractor.
- Homeowner is to contact the City.

Contact:

Denis Longpré - 613.446.6022 extension 2299

[dlongpre@clarence-rockland.com](mailto:dlongpre@clarence-rockland.com)

## **Gestion des débris/déchets/sacs de sable**

### **SACS DE SABLE:**

- Un contracteur de la Cité ramassera les sacs de sable sur les propriétés, lorsque les propriétaires auront signé une déclaration.
- La collecte débutera le 15 mai.
- Une déclaration doit être signée pour accéder aux propriétés privées.
- Si les propriétaires souhaitent disposer eux-mêmes des sacs de sable, ils doivent être apportés au site d'enfouissement de la Cité: 2335, chemin Lalonde à Bourget.

### **COLLECTE SPÉCIALE:**

- Le contracteur de la Cité fera une (1) collecte spéciale par semaine, le **mercredi** pour les électro-ménagers et l'électronique aux propriétés affectées. La Cité assumera les coûts pour réfrigérant.
- L'entrepreneur de la Cité offrira deux (2) collectes spéciales par semaine mardi et jeudi pour le contenu de la maison: les meubles, les vêtements, les jouets, etc.
- Cette collecte débutera le 16 mai et se terminera le 16 juin

### **MATIÈRES DOMESTIQUES DANGEREUSES:**

- Le propriétaire est responsable de transporter les déchets dangereux au dépôt
- Le dépôt de déchets domestiques dangereux est ouvert le vendredi et samedi, de 8h30 à 17h00.
- Le dépôt est ouvert jusqu'au 28 octobre 2017
- Le site d'enfouissement municipal est situé au 2335, chemin Lalonde, Bourget
- Exemples de déchets dangereux : la peinture, l'huile, piles, etc.

### **DÉMOLITION ET CONSTRUCTION:**

- La Cité fournira un permis d'enfouissement pour faciliter la disposition des matériaux de démolition.
- Le propriétaire est responsable de transporter les déchets dangereux au site d'enfouissement.

### **BRANCHES ET AUTRES DÉBRIS:**

- Les débris enlevés de la rivière seront recueillis par la Cité
- Le propriétaire doit contacter la Cité

Contacteur:

Denis Longpré - 613.446.6022 poste 2299

[dlongpre@clarence-rockland.com](mailto:dlongpre@clarence-rockland.com)